

**Compte rendu  
du Conseil d'Administration  
du 29 septembre 1994**

**Les décisions**

- approbation des comptes-rendus des 9 juin et 12 juillet 1994
- DBM n° 3
- demandes de création de postes enseignants
- modification des statuts de l'Institut des Lettres, Langues et Arts
- demande d'habilitation à délivrer le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
- délivrance du doctorat européen
- convention avec le FOREM à Bruxelles
- motion pour l'enseignement du DEUG d'Histoire à Valenciennes

**Hommage à Francis Philippe**

Le Président Tournier ouvre ce premier conseil de l'année 94/95 en rendant hommage à Francis Philippe, décédé la semaine précédente, après une longue maladie. Militant CFDT, il siégeait aux conseils d'administration de l'université depuis 1979, de l'IUT depuis 1980 et de l'ISTV depuis 1986.

**Informations**

- Le Président accueille les nouveaux membres du Conseil : Messieurs Basquin représentant le Recteur et Aldebert, suppléant de Monsieur Delquignies pour la Chambre de Commerce et d'Industrie.

- Le contrat d'établissement a été signé le 20 juillet à Paris par le Président Claude Tournier et Jean-Pierre Bardet, directeur général des enseignements supérieurs. Ce contrat d'établissement avait été approuvé lors du conseil d'administration du 12 juillet (34 voix pour et 6 abstentions).

En effet, suite aux négociations menées par C. TOURNIER, à la demande du conseil d'administration, le ministère a fait de nouvelles propositions.

- La dotation de fonctionnement contractuelle passe de 2,329 millions de Francs en 1993 à 5,83 MF en 94 et 6,82 MF en 95 dont :

. Un crédit de 0,5 MF attribué pour le fonctionnement des nouveaux bâtiments des Tertiaires au titre de l'année 1994.

- Une subvention correspondant à la rétribution de 30 postes administratifs et techniques (AITOSS) de 3 MF en 94 et de 4,5 MF pour 95, 96 et 97.



- Ingénieur en mécanique (2 options production et maintenance) par la voie de l'apprentissage : il s'agit de l'ouverture à l'apprentissage de la 3ème année de l'ISIV (Institut Supérieur Industriel de Valenciennes) nouvelle formation d'ingénieur créée en partenariat avec l'Union des industries métallurgiques (ISIV : 5 ans d'études après le bac).

- La première promotion d'ingénieurs ISIV par la formation continue recevra son diplôme le 5 octobre, en présence notamment d'Arnaud Leenhardt, président national de l'UIMM (Union des Industries Métallurgiques et Minières).

### **Créations de postes enseignants**

Le Président présente tout d'abord la part des emplois qu'il faut créer à l'Université pour chacun des grands secteurs (Sciences, Droit, Lettres) en fonction de trois normes :

- norme "Sanrémo" : sciences : 79,5% - lettres : 17,7% - Droit : 2,8%
- norme "taux d'encadrement moyen constaté" : sciences : 70% - lettres : 30% - Droit : 0%
- Il propose une 3ème norme élaborée par le bureau élargi de l'Université : sciences : 70% - Lettres : 25% - Droit et divers (sports) : 5%.

Caty Camion ayant fait remarquer que le taux d'encadrement accordé en France aux enseignements de droit-économie-gestion est particulièrement faible (1 enseignant pour 49 étudiants alors que l'on accorde 1 enseignant pour 24 étudiants en lettres et 1 pour 14 étudiants en sciences), Bernard Thierry propose que le 2nd poste demandé en droit soit classé à une place éligible, mais sans entraîner de rétrogradation des postes en lettres implore Jérôme Vaillant, le département d'anglais étant "sinistré" affirme Guy Naturel.

A l'unanimité, le Conseil adopte la liste proposée en bureau élargi avec les modifications suivantes : le poste classé 38ème passe à la 30ème place, les postes classés 1 et 2 passent aux 5ème et 6ème places ; seuls les postes destinés à l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes seront décalés.

### **Emplois AITOSS**

La demande de création de 87 postes AITOSS sera envoyée au Ministère. La liste a été établie en tenant compte des promotions internes, de l'intégration des contractuels et des besoins révélés par une enquête. Un courrier d'accompagnement rappellera les engagements pris par le ministère dans le contrat d'établissement.

### **DBM n° 3**

Le projet de 3ème décision budgétaire modificative matérialise notamment la dotation du contrat d'établissement.

- services généraux : 2 144 530 F
- ISTV : 1 985 400 F
- CEPPEs : 274 000 F
- B.U. : 1 400 000 F (équipement) et 631 500 F (fonctionnement)
- DROIT : 733 470 F et DBM de prélèvement sur les réserves de 200 000 F
- Recherche : 21 079 F (ressources affectées) et 30 419 F (rattachement)
- Formation continue : 200 000 F
- ISIV : 326 586 F en formation initiale et 74 840 F en formation continue.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.



## **Diplôme d'accès aux Etudes Universitaires**

L'examen spécial d'entrée à l'Université (ESEU) sera remplacé par le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) à compter du 1er octobre 1994. Le DAEU est un véritable diplôme qui confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès du baccalauréat. En outre, il est homologué de droit au niveau IV. Le DAEU est un diplôme national de l'enseignement supérieur : la procédure d'habilitation est donc celle qui s'applique aux autres diplômes, l'habilitation étant délivrée par arrêté ministériel pour une durée maximale de 4 ans.

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'habilitation à délivrer le diplôme d'accès aux études universitaires.

## **Modification des statuts de l'Institut des Lettres, Langues et Arts**

L'Institut des Lettres, Langues et Arts propose la modification suivante à l'article 3, alinéa d (qui concerne les personnalités extérieures) : remplacer "un représentant du conseil général du Nord" et "une personnalité choisie à titre personnel" par "deux personnalités choisies à titre personnel".

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Convention avec le FOREM**

Dans le cadre d'un programme Inter Reg, l'Office Communautaire et Régional de la formation professionnelle et de l'emploi de Bruxelles (FOREM), l'Université de Valenciennes et l'Institut Supérieur de la communauté française de Mons, se proposent d'organiser une formation en technicien supérieur du bâtiment, gestionnaire de l'énergie et de l'environnement. Dans le projet de convention liant ces trois organismes, les conseillers demandent que l'on ajoute le mot "propose" à l'article 1, 2ème ligne, et la phrase "Les stagiaires s'inscrivent à l'université" à l'article 4.

Ce projet de convention est adopté à l'unanimité.

## **Doctorat Européen**

Le doctorat européen est un "label" décerné en sus du Doctorat délivré dans chaque établissement lorsque les 4 conditions suivantes sont remplies :

1 - L'autorisation de soutenance est accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux états membres de la Communauté Européenne autres que celui dans lequel le doctorat est soutenu.

2 - Un membre au moins du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un état membre de la Communauté autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu.

3 - Une partie de la soutenance doit être effectuée dans une langue de la Communauté autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat.

4 - Ce doctorat devra avoir été préparé, en partie, lors d'un séjour d'au moins un trimestre dans un autre pays membre de la Communauté.

Bernard Thierry précise que plusieurs thésards remplissent ces conditions. Plusieurs conseillers s'étonnent que ce point qui vient d'être abordé n'ait pas été inscrit à l'ordre du jour et que le document dont il a été donné lecture n'ait pas été communiqué aux conseillers. J. Frohly demande qu'à l'avenir l'ordre du jour soit strictement respecté et que tous les documents permettant de l'éclairer soient transmis aux conseillers en temps utile. Cette remarque dans la forme étant effectuée, J. Frohly est favorable à ce projet qui s'inscrit dans la continuité de l'ouverture européenne de l'Université.

Le conseil, à l'unanimité, (un conseiller ne prend pas part au vote) est favorable à la délivrance du doctorat européen par l'Université.

### Motion pour le DEUG d'Histoire

Monsieur le Directeur adjoint de l'Institut des Lettres, Langues et Arts donne lecture d'une motion adoptée au Conseil de l'Institut du 28 septembre 1994 qui "attend du Conseil d'Administration de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis qu'il demande au Président de l'Université de faire le nécessaire pour permettre **l'ouverture du DEUG d'histoire sur le site de Valenciennes** dès la rentrée d'octobre 1994".

Après débat où fut mis en évidence en particulier ...

- la très forte demande des étudiants inscrits en DEUG d'histoire appuyée par 90 lettres manuscrites d'étudiants s'engageant à assister aux cours sur le site de Valenciennes,
- l'aberration qui conduit à développer une antenne pour faire des enseignements de proximité et empêcher cette possibilité au siège de l'Université alimenté par le plus grand bassin de population et qui dispose des ressources documentaires adaptées,
- la déception d'une partie importante des étudiants du Valenciennois et Maubeugeois qui sont allés à Lille et ainsi contribuent à grossir des filières déjà surchargées,
- la nécessité de dédoubler les cours étant donné les effectifs,
- l'absence de surcoût à développer le DEUG sur deux sites puisque les cours seront dédoublés,
- la nécessité de compléter et consolider le pôle valenciennois encore très fragile tout en développant largement les enseignements de proximité en premier cycle, conformément au projet d'établissement et au contrat d'établissement,
- la volonté de l'Université de répondre au mieux aux attentes des usagers dans la mission de service public,



... Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la motion du conseil de l'Institut des Lettres, Langues et Arts, la reprend à son compte et en conséquence demande au Président de faire le nécessaire pour permettre l'ouverture du DEUG d'Histoire à Valenciennes dès la rentrée d'octobre 1994.

A noter que cette motion sera également présentée lors de la réunion du conseil municipal de Valenciennes de ce jeudi 29 septembre "où elle sera approuvée" affirme Stéphane Leman, représentant la Ville de Valenciennes.

### Questions diverses

J. Frohly revient sur le contrat quadriennal de développement de l'université qui était joint à la convocation de cette réunion du CA. Ce contrat a été élaboré par le précédent conseil. Comme conseiller nouvellement élu et compte-tenu d'un déplacement de longue durée, J. Frohly n'a pu en prendre connaissance qu'à cette dernière occasion. Il regrette que ce document ne reflète que de façon très partielle les perspectives de développement de l'Université. Les caractères prospectifs d'actions prévues dans certains secteurs tels que l'enseignement à l'ISTV, la recherche tant fondamentale que de développement au LAMIH et au laboratoire OAE de l'IEMN n'y sont pas traités. Selon J. Frohly, cela est dommage car ce document constitue un élément de référence sur la politique de développement de l'ensemble de l'université pour les années à venir.

J. Frohly pense qu'il sera toutefois possible de corriger ces omissions à l'occasion de la révision de ce contrat qui doit intervenir en fin de l'année 95 et demande au président :

- de faire en sorte que le rapport écrit d'évaluation à mi-parcours du contrat quadriennal de développement de l'université soit transmis au conseil d'administration pour le mois d'octobre 1995,
- de consulter, pour cette date, les différents instituts et laboratoires de recherche pour qu'ils puissent faire part, à temps, de leurs nouvelles orientations,
- qu'une équipe de rédaction soit constituée pour rédiger le document final qui sera soumis au CA.

Le Président lui précise que ses vœux, légitimes, ont déjà été exaucés puisque c'est la procédure qui a été utilisée lors de la rédaction du précédent contrat et lors de sa révision à mi-parcours.

Madame Camion rappelle que la rédaction finale du contrat est celle du ministère.

Enfin, à René Soenen qui s'étonnait par exemple que l'action menée par l'ISTV en matière de tutorat n'apparaissait pas, C. Tournier répond que ce type d'information figure dans le projet d'établissement qui est le document de référence de l'Université, et en détail dans les documents annexes fournis. Le ministère n'a pas souhaité reprendre ce type d'action dans le contrat mais a reconnu son intérêt puisqu'il la soutient financièrement de façon importante.

**Etaient présents :**

**Personnalités extérieures :** Messieurs Aldebert, Leman, Richez et Trannoy

**Collège A :** Messieurs Angué, Castelain, Frohly, Massy, Soenen et Thierry.

**Collège B :** Madame Camion, Messieurs Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Desseaux, Gremillet, Level, Morel, Naturel, Nogacki et Roger.

**Collège des AITOSS :** Mademoiselle Ameye, Madame Cleuet, Messieurs Bury, Haine et Kaczmareck.

**Collège des usagers :** Mesdemoiselles Domise, Hansénius, Lecutier et Pernak, Monsieur Durand.

**Membres de droit :** Messieurs Basquin, Mennecier et Tournier.

**Membres invités :** Mademoiselle Steiner, Messieurs Fréville, Petit et Vaillant.

**Ont donné pouvoir :** Madame Mairesse à Monsieur Soenen,  
Monsieur Legendre à Monsieur Leman,  
Messieurs Szymuziak et Parent à Monsieur Richez,  
Monsieur Malvache à Monsieur Angué,  
Monsieur Horling à Monsieur Thierry,  
Monsieur Duez à Madame Cleuet.